

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

Date de convocation du Conseil : 14 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 26 juin 2024

Président : Mme Laurence FAUTRA, Maire,

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoint, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, Mme ASTIER, Mme BATISTA, M. THERRAS, Mme FORRAT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Conseillers.

Excusés : M. DANIELIAN (procuration à Mme ZARTARIAN), Mme RISPOLI (procuration à M. ALLOIN), M. RABEHI (procuration à M. DJORKAEFF), Mme DELEUZE (procuration M. MERCADER), M. WANTERSTEN (procuration à Mme MOULIN), M. HEMERY (procuration à M. AMOROS), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à M. VIEIRA), M. ARGANT, Mme JAMBON,

Absents : M. BONET, M. ABRIAL, M. NAAMANE

=====
Objet : Don à l'UNICEF dans le cadre du Déci'Run

Mesdames, Messieurs,

VU la troisième édition du Déci'Run en date du 06 avril 2024,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 12 juin 2024,

CONSIDERANT que la troisième édition du Déci'Run s'est tenue le samedi 06 avril 2024, rassemblant 1 150 coureurs sur trois parcours distincts (5k, 10k et 26k),

CONSIDERANT que l'UNICEF a mobilisé des bénévoles afin d'aider à la bonne organisation de cet évènement, tel que l'accueil des participants ou encore la sécurisation du parcours enfant,

CONSIDERANT que dans la lignée de l'engagement de la Ville en tant que Ville Amie des Enfants, un don de 2 euros par dossard vendu est reversé à l'UNICEF,

CONSIDERANT que 1 150 dossards ont été vendus sur les trois courses, représentant alors un don de 2 300 euros,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** le don de 2 300 euros à l'UNICEF pour sa participation à la troisième édition du Déci'Run le 06 avril 2023,
- **INSCRIRE** ce don sur le Chapitre 67 – Subvention aux personnes de droit privé de l'exercice en cours, sur le Compte gestionnaire 70 – Service des Sports,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur MERCADER à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	30 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), Mme ASTIER, M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. THERRAS, M. HEMERY (par procuration), Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), Mme CREDOZ, M. VIEIRA
CONTRE	
ABSTENTION	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,

L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture
069-216902759-20240620-D-DSVA-24062014-AR
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024